

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titulaire du BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation sera amené à :

- > **Concevoir un projet pédagogique** dans le domaine des activités aquatiques et de la natation,
- > **Organiser la sécurité des activités**, ainsi que des pratiquants,
- > **Participer au fonctionnement de la structure** : accueil, information, animation et gestion administrative & technique,
- > **Connaître la dimension éducative et citoyenne de la profession** de Maître-Nageur Sauveteur.

Compétences :

- > Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ;
- > Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ;
- > Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation ;
- > Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.



FORMATION

Durée

10 mois en alternance sous contrat d'apprentissage.
Durée variable selon le lieu de formation.

Dates de démarrage de la formation

Rentrée en septembre 2024

Lieux de formation possibles

- > **AFMS** - L'Étrat (42)
- > **SEAUS** - Bron (69)
- > **FORMAT°** - Nevers (58)
- > **CREPS AURA** - Vallon Pont d'Arc (07), Voiron (38)

Coût de formation

Formation financée par les OPCO*. **Gratuite pour les apprentis et les employeurs privés.** *Opérateurs de Compétences



PRÉ-REQUIS

- > Avoir été recensé
- > Disposer d'un **casier judiciaire vierge**
- > **Être âgé de 16 ans minimum et de 29 ans révolus*** à la signature du contrat d'apprentissage
- > Être titulaire du **PSC1** (formation Prévention & Secours Civiques de niveau 1)
- > Disposer du **BNSSA** (Brevet National de Sécurité et de Sauvétage Aquatique) **à jour de recyclage**
- > **Avoir un bon niveau technique en natation et en pratique sportive régulière**

*Pas de condition d'âge maximum pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé ou de dérogations spécifiques.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaire d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez **notre référente H+** :

Virginie PREVOST : referent-handicap@ifa.asso.fr



MODALITÉS DE RECRUTEMENT & DÉLAIS D'ACCÈS

> **Produire un certificat médical type de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la natation, daté de moins de 3 mois**

> **Étape n°1 : satisfaire au test d'exigences préalables (TEP) à la formation** (ou être titulaire d'un brevet fédéral dans la spécialité ou d'un diplôme dans le champ du sport)
• **800m de nage libre en moins de 16 minutes** (épreuve éliminatoire)

> **Étape n°2 : satisfaire les tests de sélection**

- **Être en possession du TEP** ou d'une dispense
- Avoir un bon niveau technique en natation et en pratique sportive régulière ainsi qu'un projet professionnel
- **Réussir les 3 épreuves de sélection :**
 - Épreuve écrite : 30 min.
 - Démonstration technique d'un 100m 4 nages chronométré,
 - Entretien de motivation appuyé du CV, de la lettre de motivation et du projet professionnel du candidat.

> **Disposer d'un employeur**

DÉLAIS D'ACCÈS : les différentes étapes du recrutement mentionnées ci-dessus se réalisent entre le mois de janvier/ février et la date d'entrée en formation.

Le recrutement s'organise à partir du mois de janvier/février par le dépôt d'un dossier d'inscription aux TEP auprès de l'une de nos structures de formation partenaires.



DÉBOUCHÉS

Poursuite d'études

- > BP JEPS Activités de la Forme (niveau BAC)
- > BP JEPS Activités Physiques pour Tous (niveau BAC)
- > DE JEPS Développement Projets Territoires et Réseaux (niveau BAC +2)

Emplois accessibles

- > **Divers secteurs :** Les collectivités locales, les centres aquatiques, les clubs sportifs et le secteur sportif professionnel. Les conditions de travail varient selon le secteur.
- > **Postes :** Maître-nageur-sauveteur, moniteur de natation, animateur des activités aquatiques et de la natation (exemple : aquagym, natation prénatale...)

Équivalences / Passerelles

Nous contacter pour étudier les éventuelles équivalences ou passerelles possible.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

Production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation en activités gymniques qui fait l'objet d'une soutenance orale suivie d'un entretien.

Conduite d'une séance d'animation issue d'un document produit par le candidat comprenant deux cycles distincts d'animation portant sur deux activités gymniques différentes suivie d'une soutenance et d'un entretien.

Conduite d'une séance d'entraînement issue d'un document produit par le candidat comprenant un cycle d'entraînement portant une activité gymnique acrobatique ou la gymnastique rythmique suivie d'une soutenance et d'un entretien.

➤ UC 1 – ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

➤ UC 2 – METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

➤ UC 3 – CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION

➤ UC 4 – MOBILISER LES TECHNIQUES DES ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36248/>